

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02794 Numéro SIREN : 539 694 844 Nom ou dénomination : SENEK

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2022 sous le numéro de dépôt 24787



20220247872021

DATE DEPOT : 08/03/2022

N° DE DEPOT : 24787

N° GESTION : 2012B02794

N° SIREN : 539694844

DENOMINATION : SENEK

ADRESSE : 38 rue Blomet 75015 Paris

MILLESIME : 2021

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

09 MARS 2022

Sous le N° : 24787

SENEK

Société par actions simplifiée
au capital de 43 000 €

Siège social : 38, rue Blomet
75015 PARIS

539 694 844 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 989 231,10 € de la façon suivante :

- Autres réserves : 1 989 231,10 €

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Ueest

Certifié conforme

Ueest

**CABINET D'EXPERTISE & DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Jean-Pierre DAIRE

SAS au Capital de 16500 €

51 Boulevard de Valmy

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

SENEK

SAS au capital de 55 201 €

Siège social : 38 Rue Blomet

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2021

*Certifié
Conforme*

Ueent

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SENEK relatifs à l'exercice clos le 31/07/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SENEK à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE D'ASQ, le 10 Janvier 2022

Le Commissaire aux comptes inscrit

CABINET JEAN PIERRE DAIRE, représenté par

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poité - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Arnaud HERBECQ



Bilan actif

SENEK

Etats de synthèse au 31/07/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/07/21	Net au 31/07/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 000		3 000	3 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	211 052	211 052		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	156 875	136 644	20 231	29 495
Immob. en cours / Avances & acomptes				14 593
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 750 000		1 750 000	1 750 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 741		1 741	2 622
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 122 668	347 696	1 774 972	1 799 710
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	720 350		720 350	1 731 115
Fournisseurs débiteurs	163		163	36
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				660 464
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 106		8 106	14 823
Autres créances	704 330		704 330	46 056
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				1 000 000
Disponibilités	7 509 086		7 509 086	2 631 519
Charges constatées d'avance	7 985		7 985	3 808
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 950 020		8 950 020	6 087 821
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 072 688	347 696	10 724 992	7 887 531

CHARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAUPHIN
10, rue Georges Pompidou - 59100 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Bilan passif

SENEK

Etats de synthèse au 31/07/2021

	Net au 31/07/21	Net au 31/07/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	55 201	55 201
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 608 285	1 608 285
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 520	5 520
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 546 224	523 466
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 989 231	5 022 758
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 204 461	7 215 230
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	655	1 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	655	1 908
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 095	56 054
<i>Personnel</i>	80 138	64 095
<i>Organismes sociaux</i>	63 012	55 586
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 077 258	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	235 103	479 574
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	14 303	15 083
Dettes fiscales et sociales	1 469 814	614 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 968	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 520 531	672 301
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	10 724 992	7 887 531

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Potié - 59120 LILLES
Tél. 03 20 07 11 24

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - NEGOCE

SENEK

Etats de synthèse au 31/07/2021

	du 01/08/20 au 31/07/21 12 mois	%	du 01/08/19 au 31/07/20 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	1 021 798	100,00	994 745	100,00	27 053	2,72
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	1 021 798	100,00	994 745	100,00	27 053	2,72
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	1 021 798	100,00	994 745	100,00	27 053	2,72
MARGE BRUTE GLOBALE	1 021 798	100,00	994 745	100,00	27 053	2,72
Autres achats et charges externes	842 516	82,45	547 511	55,04	295 005	53,88
VALEUR AJOUTEE	179 282	17,55	447 234	44,96	-267 952	-59,91
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	43 148	4,22	48 408	4,87	-5 260	-10,87
Charges de personnel	759 496	74,33	707 454	71,12	52 043	7,36
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-623 362	-61,01	-308 628	-31,03	-314 734	101,98
Reprises s/charges et Transferts	769 878	75,35	488 767	49,13	281 112	57,51
Autres produits	2 662 937	260,61	2 166 732	217,82	496 205	22,90
Dot. amortissements et provisions	9 264	0,91	23 651	2,38	-14 387	-60,83
Autres charges	6 293	0,62	5 787	0,58	506	8,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 793 896	273,43	2 317 432	232,97	476 463	20,56
Quote part résultat en commun						
Produits financiers			2 907 495	292,29	-2 907 495	-100,00
Charges financières	13 812	1,35	35 962	3,62	-22 150	-61,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 780 084	272,08	5 188 966	521,64	-2 408 882	-46,42
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			3 621	0,36	-3 621	-100,00
Résultat exceptionnel			-3 621	-0,36	3 621	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	790 853	77,40	162 587	16,34	628 266	386,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 989 231	194,68	5 022 758	504,93	-3 033 527	-60,40

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Potié - 59120 LOOS
Tél. 03 20 37 11 24

ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/08/2020 au 31/07/2021

Annexe

SENEK

38, rue Blomet - 75015 PARIS
Siret 539 694 844 00017

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Cegid
Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SENEK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2021, dont le total est de 10 724 992 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 989 231 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2020 au 31/07/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	214 052			214 052
Immobilisations incorporelles	214 052			214 052
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	22 222			22 222
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	154 109		19 456	134 653
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	14 593		14 592	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	190 923		34 048	156 875
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 750 000			1 750 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 622	25	906	1 741
Immobilisations financières	1 752 622	25	906	1 751 741
ACTIF IMMOBILISE	2 157 598	25	34 954	2 122 668

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			25	25
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			25	25
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 048	906	34 954
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		34 048	906	34 954

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SFEF 75015 PARIS	50 000	444 395	100,00	192 675
SAS KINOUGARDE 75015 PARIS	50 000	-173 460	100,00	1 566 848
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAÏPE
10, rue Georges Potié - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	211 052			211 052
Immobilisations incorporelles	211 052			211 052
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	15 961	2 670		18 632
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 874	6 594	19 456	118 012
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	146 836	9 264	19 456	136 644
ACTIF IMMOBILISE	357 888	9 264	19 456	347 696

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 442 675 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			1 741
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	720 350	720 350	
Autres	712 599	712 599	
Capital souscrit - appelé, non versé	7 985	7 985	
Charges constatées d'avance			
Total	1 442 675	1 440 934	1 741
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 55 201,00 € décomposé en 55 201 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

Une réduction et une augmentation de capital sont intervenus au cours de l'exercice.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part. ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SCA ALTUR INVESTISSEMENT 75008 PARIS	10,81	5 969,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
LECAT HERVE 92190 MEUDON	82,65	45 629,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 520 531 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	655	655		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 095	48 095		
Dettes fiscales et sociales	1 469 814	1 469 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 968	1 968		
Produits constatés d'avance				
Total	1 520 531	1 520 531		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice		SARL CAB. EXPERTISE et COMMISSARIAT AUX COMPTES Jean-Pierre DAÏPE 10, rue Georges Fotté - 59120 LOOS Tél. 03 20 07 11 24		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	7 141
BQUE INT COURUS	655
DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	78 587
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	1 551
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	32 593
CHARGES SOCIALES A PAYER	615
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	2 062
FORMATION CONTINUE CAP	2 001
CVAE-CFE CAP	5 270
T.V.T.S CAP	291
Total	130 766

SARL CAB. EXPLOITATION
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 21

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 985		
Total	7 985		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 500 €

Honoraire des autres services : 0 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2014, la société SAS SENEK est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SENEK, 38 rue BLOMET 75015 PARIS. Elle agit en qualité de tête de groupe.

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pottier - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	6	

Engagements financiers

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIFE
10, rue Georges Porté - 59120 LOOS
Tél. 03 20 97 11 24

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	1 500 000
Autres engagements donnés	1 500 000
Total	1 500 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 91 171 €

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAUPE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24